

PROCES VERBAL DE LA REUNION DES INFORMATIENS ET DES GESTIONNAIRES DE PAIE POUR ELABORER UNE GRILLE DES SALAIRES UNIFORME

L'an 2014, le 13 Mars à 10h 30 mn, au sein du siège du groupe anabib, une séance de travail a réuni les informaticiens et les gestionnaires de paie du groupe anabib pour élaborer la nouvelle grille des salaires, uniforme à toutes les entités du groupe anabib.

Etaient présents :

M. BOUMERDASSI / ALTUMET

M. SEHISSAH / SOCIETE MERE

M. TALAOURAR / PTS TUBPROFIL

M. GHOBINI / SIEGE TUBPROFIL.

M. SELMI / ALTUMET

A l'effet d'élaborer la nouvelle grille des salaires, uniforme à toutes les entités du groupe anabib et de faire des suggestions concernant :

- La méthode de calcul relative à l'application de l'augmentation des 18%.
- L'extension de la grille des salaires à 100 échelons.

1. Méthode de calcul relative à l'application de l'augmentation des 18% :

Deux approches ont été étudiées :

1^{ere} approche :

Les 18 % seront appliqués sur le salaire de base. Ainsi le taux horaire sera égal au salaire de base divisé par (173.33), arrondi à 02 chiffres après la virgule.

2^{emme} approche :

Les 18 % seront appliqués sur le taux horaire. Ainsi le salaire de base sera égal au taux horaires multiplié par (173.33), arrondi à 02 chiffres après la virgule.

En conclusion, les participants ont opté pour la deuxième approche car la détermination du salaire se calcul sur la base de taux horaire.

2. Extension de la grille des salaires à 100 échelons :

Par ailleurs, concernant l'extension de la grille des salaires à 100 échelons, nous avons opté pour un indice d'échelon fixe à un pour cent (1%) par ce que dans les catégorie de l'ancienne grille des salaires, le taux d'augmentation entre un échelon et celui qui le précède variait en moyenne de (1%).